



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 12 h) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : calendrier
des conférences et réunions dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Lettre datée du 1^{er} juillet 2015, adressée au Président du Conseil économique et social par la Présidente du Comité des conférences

Comme le Conseil économique et social l'y avait invité dans sa décision 1988/103, le Comité des conférences s'est réuni le 29 juin 2015 pour examiner le calendrier provisoire des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2016 et 2017 (E/2015/L.8). Il s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de communiquer au Conseil, si nécessaire, ses recommandations à cet égard.

Lorsqu'elle a présenté le calendrier provisoire, la Secrétaire du Comité des conférences a appelé l'attention du Comité sur le paragraphe 11 de la résolution 53/208 A et les paragraphes 5 à 9 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, dans lesquels l'Assemblée avait décidé que les organes de l'Organisation des Nations Unies devraient être invités à s'abstenir de se réunir les jours du vendredi saint orthodoxe, de Yom Kippour, de la Journée du Vesak, de Diwali, de Gurpurab et du Noël orthodoxe et que ces dispositions devraient être prises en compte lors de l'établissement des futurs calendriers des conférences et réunions. En outre, comme pour les autres jours fériés de l'ONU, dès que les dates exactes des deux fêtes chômées de l'Eïd al-Adha et de l'Eïd al-Fitr seront connues, toute réunion officielle programmée ces jours-là sera reprogrammée.

Le Comité a décidé de recommander au Conseil économique et social d'adopter le calendrier provisoire pour 2016 et 2017.

La Présidente du Comité des conférences
(Signé) Imelda Smolčić

